

# Test d'exemption Cerga pour monteur gaz

<b>Durée</b>	1h
<b>Objectif principal</b>	Évaluer ses compétences pour être certifié Cerga sans avoir suivi la formation Cerga pour monteur gaz.
<b>Groupe-cible</b>	Technicien monteur gaz salarié d'une entreprise d'installation gaz agréée Cerga qui pose ou renouvelle des conduites de gaz et qui en contrôle l'étanchéité
<b>Prérequis</b>	Aucun
<b>Nombre de participants</b>	Min. 6 - Max. 12
<b>Travaux pratiques</b>	Non
<b>Outillage nécessaire</b>	Non
<b>EPI (Équipements de protection individuelle)</b>	Non
<b>Évaluation</b>	Oui (théorique)
<b>Programme</b>	<p>Le test d'exemption, sous forme de questionnaire à choix multiple, est identique à l'examen organisé à la fin de la formation « Monteur gaz », sauf que le candidat ne peut pas utiliser le manuel durant le test.</p> <p>L'attribution des points se fait comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Bonne réponse : +1</li><li>- Pas de réponse : 0</li><li>- Mauvaise réponse : -1</li></ul> <p>Le candidat a réussi s'il a obtenu au moins 12/20 pour le questionnaire. Il recevra alors son certificat de formation.</p> <p>Si le candidat n'a pas réussi l'évaluation, il ne peut PAS se représenter pour un examen de passage, il doit suivre la formation Cerga « Monteur gaz »</p>
<b>Prix</b>	60 € HTVA / personne